



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIÉ René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.  
**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

**COMMISSIONS  
MUNICIPALES  
ET REPRESENTATIONS  
DIVERSES – DECISION  
DE NE PAS RECOURIR  
AU VOTE A  
BULLETINS SECRETS**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY  
- Fanny SALAUN à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 8 avril 2014

Jean-Paul NIVEZ est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 27  
Nombre de votants : ..... 29

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou les représentations.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 16 avril 2014

LE MAIRE  
Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140417-DE14150423-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2014  
Publication : 18/04/2014